

## Recommandations d'organisation pour les prises en charge non-covid en cas de reprise épidémique Covid-19, Fiche Ministère de la santé - 14 septembre 2020

14/09/2020

Publiée le 14 septembre 2020, la fiche du ministère « Recommandations d'organisation pour les prises en charge non-covid en cas de reprise épidémique » précise que les établissements doivent :

- « Garantir le maintien d'activités non-COVID en vue d'éviter les pertes de chances et d'assurer la continuité des soins ;
- Organiser, de manière collégiale et sur la base d'une analyse bénéfiques/risques de la situation des patients, de nouvelles déprogrammations d'actes ou interventions si celles-ci sont rendues nécessaires au regard de la situation épidémique ;
- Envisager le déport de certaines activités sur un autre site hospitalier en utilisant, le cas échéant, le vecteur des autorisations exceptionnelles, afin de limiter les pertes de chances des patients ;
- Envisager la possibilité de transferts, y compris interrégionaux, de patients en situation de fortes pertes de chance. »